L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 21 MAI 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Des faiseuses de corsages et de jupes. S'adresser, 15 rue Dauphine, Mme Meiau et Sœur. 21 mai—2f

A VENDRE.

BONNE OCCASION.

Mme E. Fuxa, 68 rue Royale, se retirant des affaires, offre à vendre son stock de fleurs fines, bouquets d'église, couronnes de mariée et de communion, ainsi que toutes les installations de son magasin, comptoirs, vitrines, stores, glaces, pendules françaises, etc. Le magasin étant loué jusqu'à la fin du mois, tout sera sacrifié. 15 mai—18 22 PP

ANNONCES JUDICIAIRES

Mélanie D. Breton, épouse d'Eugène Brice Sembre, contre son mari.

No 23,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division "C"—Sur les motifs consignés dans l'opinion écrite de la Cour, ce jour, exprimée et enregistrée, il est ordonné, jugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mélanie D. Breton contre son mari Eugene Brice Sembre dissolvant la communauté existant entr'eux, et contre E. Courribet, syndic des créanciers du susdit Sembre, adjugeant la demanderesse propriétaire, avec droit exclusif d'administration, 1° d'une somme de $695 70 reçue par elle de la faillite d'Eugène Brice Sembre, son mari; 2° de l'immeuble décrit en sa pétition, et acquis par elle de Victor Merle et de dame A. Boada, épouse de Thomas Boada, par acte de vente passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 30 avril 1889.

Il est, en outre, ordonné, jugé et décrété que l'intervention de H. B. Claflin & Compagnie soit mise hors de Cour, et leur demande rejetée à leurs frais; les frais restants devant être payés au pro rata, par le défendeur Eugène Brice Sembre, et E. Courribet, syndic.

Il est, de plus, ordonné, jugé et décrété que la pétition de la demanderesse touchant les bijoux et l'argenterie, lui soit refusée comme en cas de faute de plaider (non suit).

Jugement rendu le 7 et signé le 11 mars 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

14mai—3f—1f p sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Ephraim Officer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,407—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Brothers, femme de Aaron Peiser, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

20mai—20 25 29

Succession de Mme Gertrude Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,703—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J. Kramer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour: E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 mai—20 25 29

Succession de Jean Cauzié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34 888—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Jean Cauzié, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 mai—12 17 21

Succession d'Amelia Gorges, femme d'Henry E Robinson, et d'Henry E. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,802—Division B—Attendu que William T. Gorges a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus Amelia Gorges, femme d'Henry E. Robinson, et d'Henry E. Robinson, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

11mai—11 16 20

Succession de William Schwehm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,828—Division D.—Attendu que Mme Veuve Schwehm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Schwehm, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 mai—15 20 24

Succession de Giles M. Hillyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,319—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Walter Scott, tuteur testamentaire des héritiers mineurs et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13mai—13 18 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Frederick G. Magnitzky vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34 574—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 mai—12 17 21

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,788—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Ducos vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Raymond Ducos soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le 14me jour de juin 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 mai 1892.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

11 mai—3t en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent, que le 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les paroles et chiffres suivants, à savoir:—Pauline Frank vs John U. Frank—No 34,313—Division C.—Sur motion de E. J. Wench Esq., avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant en sa faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 décembre 1891 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John U. Frank, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté qui a jusqu'alors existé entre eux, que la demanderesse, Pauline Frank, ait en plus jugement contre le défendeur, John U. Frank, dans la somme de six mille dollars avec privilège sur tous les biens du défendeur jusqu'à la restitution finale par lui de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme il est alloué par la loi aux femmes mariées; que la demanderesse ait en plus un jugement la reconnaissant comme la propriétaire du billet enregistré dans l'affaire John U. Frank vs Charles Schneider, No 33,772 du dossier de cette Cour, et l'autorisant à s'occuper d'affaires séparées de celles de son mari et en son propre nom, tous les frais du procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Dellinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivies et non servies aux parties ci-nommées, soient mises hors de Cour, ces frais.

Jugement rendu le 23 février 1892.

Jugement signé le 29 février 1892.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et imprimé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil huit-cent-quatre-vingt-douze.

TH. BUISSON, Député Greffier.

1m ars—

Pilules contre-stimulantes de RASORI.

Le célèbre remède italien

Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dyssenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation des bronches, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 50c. la boîte.

BOGEL DRUG CO., Limited

111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans.

Seuls agents aux Etats-Unis

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 MAI—CLASSE E No 219

Tirage de 4 heures P. M.

1re.	2me.	3me.	4me.	5me.	6me.	7me.	8me.	9me.	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.
26	37	11	44	14	6	41	60	67	18	31	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 20 mai 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les listes de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages eux-mêmes, et nous donnons l'assurance, qu'ils ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 JUIN 1892.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$600,000,	soit	$600,000
1 Lot de...	200,000	...	200,000
1 Lot de...	100,000	...	100,000
1 Lot de..	50,000	...	50,000
2 Lots de..	20,000	...	40,000
5 Lots de..	10,000	...	50,000
10 Lots de..	5,000	...	50,000
25 Lots de..	2,000	...	50,000
100 Lots de..	800	...	80,000
200 Lots de..	600	...	120,000
500 Lots de..	400	...	200,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800	80,000
100 Lots de $400	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit	$199,800
999 Lots de $200	199,800
3,144 Lots se montant à	$2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lot annoncée.

CHARTE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

QU'IL soit su que le seizième jour du mois d'avril de l'an du Seigneur, mil huit-cent-quatre-vingt-douze, et le cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Pardevant moi, François d'Assise Charbonnet, notaire, dûment commissionné et qualifié, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé,

Personnellement sont venus et ont comparu MM Louis Kientz, George Zimmer, Joseph Dirmann, John Parr, Valentine Reiss, Philippe Reuther, Christian Zimmer, James J. Roth, Antoine Sambola et autres dont les noms sont ci-apposés, tous de l'âge de majorité voulu et résidents de cette paroisse et de cet Etat, ont individuellement déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat relatives à l'organisation des corporations, ils ont contracté et se sont engagés, ainsi que les personnes qui pourraient s'associer à eux, à former et constituer une corporation et société civile en droit avec les objets et fins et sous les conditions et articles ci-après indiqués, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera: "THE CO-OPERATIVE TRUCK FARMS' COMMERCIAL COMPANY, LIMITED, de la Nouvelle-Orléans, Lne. Le Président, ou en son absence le Vice-Président, sera la personne à qui toutes les citations devront être servies; et le domicile de la corporation est établi en la paroisse d'Orléans.

ARTICLE II.

Les objets et fins de cette corporation sont ici déclarés être comme suit:

Premièrement—Etablir, construire, acheter ou louer, maintenir, conduire et diriger un ou des marchés publics en la ville de la Nouvelle-Orléans, pour la vente de légumes et de fruits, en gros et au détail, pour l'agrément des jardiniers, maraîchers et petits fermiers (truck farmers); et affermer, louer et sous louer les marchés publics de la ville de la Nouvelle Orléans.

Secondement—S'engager dans les affaires de commission pour la vente et l'achat de légumes et de fruits de tous genres; et s'occuper de telles autres affaires s'y rattachant.

Troisièmement—Fonder, conduire et faire fonctionner une ou plusieurs fabriques pour la mise en fer-blancs des fruits et des légumes.

Quatrièmement.—Acheter, vendre, affermer, louer ou sous-louer des propriétés et des terres convenables pour l'exploitation de petites fermes (truck farms).

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est ici fixé à cent mille dollars ($100,000) divisés en quatre mille actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune. Les dites actions seront payables en versements de 10 pour cent appelables quand le Conseil de Direction le jugera convenable, pourvu que ces appels ne se feront pas plus fréquemment qu'une fois en trente jours. Des actions pleinement payées pourront être émises par le Conseil de Direction contre de l'argent payé ou des propriétés immobilières, des patentes, droits, franchises ou tout autre genre de biens meubles ou immeubles transférés ou acquis ou encore pour travail accompli. La corporation pourra commencer ses opérations dès que mille actions dudit capital auront été placées.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un Conseil de Direction qui se composera de quinze actionnaires, huit desquels constitueront un quorum. Ce Conseil sera élu à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, par un avis publié dans un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, dix jours avant la dite assemblée. Tout vote se fera par ballottage et chaque action donnera droit à un vote que l'on pourra donner en personne ou par procuration. La première élection des Directeurs aura lieu le second Lundi du mois de Janvier 1893. Chaque Conseil de Direction élira, de son sein, à sa première réunion, un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier.

ARTICLE V.

Les personnes suivantes composeront le premier Conseil de Direction, et leur mandat durera jusqu'au quatrième lundi de janvier 1893, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, savoir: Louis Kientz, Jos. Dirmann, Geo. Zimmer, Valentine Reiss, Christian Zimmer, James J. Roth, Philip Reuter, Geo. Eichhorn, Friedrich Nunge, Louis Frubling, M. J. Guertler, Christian Fern, John Parr, F. M. Hotard et A. Sambola, avec Louis Kientz, comme président, Louis Frubling comme vice président John Parr comme secrétaire et F. M. Hotard comme trésorier.

ARTICLE VI.

Cette corporation aura droit de succession et existence incorporée pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de cette date. Elle peut passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, en son nom d'incorporation. Elle a le droit d'avoir et d'employer un sceau officiel; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter et transférer, affermer et prendre à ferme, d'hypothéquer des biens-fonds ou biens meubles, de nommer ou de désigner tels administrateurs, directeurs et employés qu'exigeront ses intérêts ou les circonstances de faire tels règlements pour l'administration de la corporation qu'elle jugera nécessaires et convenables.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié et le fonds-capital peut être augmenté, à un meeting général convoqué à cet effet après dix jours d'avis dans un des journaux quotidiens de cette ville. En cas de liquidation de cette corporation, ladite liquidation sera dirigée par trois commissaires qui seront élus par les actionnaires à une assemblée générale. Le vote dans ce cas sera au scrutin et donné personnellement ou par procuration, chaque action donnant droit à un vote. L'assentiment des porteurs de trois-quarts du fonds-capital sera nécessaire pour que la mesure passe.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable pour les contrats ou fautes de cette corporation, pour plus que la balance non payée due sur son stock; aucune informalité dans l'organisation de la corporation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer un actionnaire quelconque à une responsabilité au delà du montant de son stock.

Fait et signé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon bureau, en présence de MM. John H. Illsley et Edward W. Hunt, témoins compétents qui ont signé avec les parties intéressées et moi, notaire, après lecture de tout le présent acte.

Original signé:

Louis Kientz	80 actions
Geo. Zimmer, p. p. F. O. C.	20 actions
Joseph Dirmann	25 actions
John Parr	10 act ons
Valentine Reiss, p. p. J. P.	25 actions
Phil Reuther	10 actions
Chris. Zimmer	10 actions
James J. Roth	10 actions
Chas Haeb	2 actions
Christian Fern	2 actions
Phil. Zimmer	2 actions
F. M. Hotard	10 actions
Anthony Sambola	10 actions
Friedrich Nunge	10 actions
Florian Dirman	5 actions
Louis Frubling	10 actions
Geo. Eichhorn, p. p. J. F.	4 actions
M. J. Gurtler	10 actions

Témoins: John H. Illsley, E. N. Hunt.

F. D. CHARBONNET, Notaire Public.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que le susdit acte d'incorporation de la "Co-Operative Truck Farmers' Commercial Company, Limited," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau dans le livre No 444 folio 764.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1892

GEO. GUIFAULT, Recorder.

Je, notaire, soussigné, certifie par le présent que ce qui précède est une copie authentique de l'original de l'acte d'incorporation de la "Co-Operative Truck Farmers' Commercial Company, Limited, de la Nouvelle Orléans, Lne.", et du certificat du Conservateur des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, ci-annexé, enregistré à mon Bureau.

En foi de quoi, j'ai à cet acte apposé ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce septième jour de mai 1892.

F. D. CHARBONNET, Notaire.

12mai—5 f par mois et chaque dim

Etat Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 30 avril 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières	$135,322 50	
Bons et actions	39,834 62	
Dettes suspendues	56,210 88	
Prêts et escomptes	365,735 66	
Dû par des banques et banquiers	4,862 37	$501,966 04
Prêts sur demande	226,385 30	
Echange	42,907 69	
Chèques du Clearing-House, circulation et numéraire	357,606 45	626,799 44
Total		$1,128,765 47

PASSIF.

Capital actions	$380,200 00	
Profits non divisés	58,794 35	$438,994 35
Dû à des banques et banquiers		1,145 97
Dû aux déposants		688,625 15
Total		$1,128,765 47

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.

A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 30me jour d'avril 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct,—soit, Trois cent cinquante-sept mille six cent six 45-100 dollars.

FRANK VATTER,
ERNEST PRAGST,
PETER TORRE,
1er mai—1f JOSEPH LOMBARD.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du second district

Succession de Henry M. Hyams

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 22,570.

ET

J. B. Vinet, Administrateur Public, vs la succession de H. M. Hyams.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,689.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE en date du 4 mai 1889, dans l'affaire premièrement mentionnée et d'un writ de saisie et de vente dans l'affaire secondement mentionnée, les deux à moi adressés par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 juin 1892 à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St-Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 4 février 1859, (enliassé au bureau du shérif civil,) 255 pieds 7 pouces et 8 lignes de face à la rue David sur une profondeur et façade de 180 pieds sur les rues Toulouse et St-Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain ilet de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'ilet No 554 et mesurant suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St-Louis, divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 24 689.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 mai—18 25—juin 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée Nos 154 et 156 rue de Chartres.

Jacob A. Reinach vs Mlle Helena Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 35,622.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 154 et 156 rue de Chartres et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de Chartres, Jefferson, Levée et St-Pierre, formant l'encoignure des rues Chartres et Jefferson, et mesurant cinquante-neuf pieds et quatre lignes de face à la rue de Chartres, cinquante neuf pieds et cinq pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur soixante-dix huit pieds cinq pouces de profondeur et de face à la rue Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 mai—9 16 23 30—juin 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme No 269 de la rue du Camp.

Orleans Manufacturing Co. vs. T. W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,000.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles W. Drown, curateur de Thomas W. Bothick, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord, Calliope, St-Charles et le Cercle Lee désignée par la lettre B sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 11 octobre 1881, annexé pour référence à un inventaire fait par R. Ory, notaire en cette ville du 8 au 19 octobre 1881, et mesurant, suivant le dit plan, au pied américain, vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses portent le numéro municipal 269 rue Camp.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 av—19 26—mai 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, connue comme le People's Theatre.

New South Building and Loan Association vs. People's Theatrical Company of New Orleans, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,543—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes leur appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Camp, Sixième et Magasin, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 10 et 11, sur un plan de Blanchard, voyer, et comme lot No 1, sur un plan de Ferguson, voyer, chacun mesurant trente pieds un pouce et un huitième (30' 1" et 1"') sur la rue Magasin sur cent-cinquante pieds (150) de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. A. Cotton vs. Mme Margaret Hussey.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 35,597.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, Baronne, Dryades anciennement Philippi, et Julia, désigné par le No 42 sur un plan dressé par R. Delafield au mois de mars 1832 et déposé en l'étude de C. E. Stringer, ancien notaire en cette ville; le dit lot de terre mesure, conformément au titre dans la dite affaire, vingt-cinq pieds de face à la rue St-Joseph, entre les rues Baronne et Philippi, maintenant Dryades, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3mai—3 10 17 24 31 juin4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Quatrième District.

David Glover vs. Caroline Fescher et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 35,492 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 94 du plan de ville de la ville de Lafayette, bornée par les rues Live Oak, Laurel, Jackson et Joséphine, et désignés comme lots Nos Vingt-deux et Vingt-trois, sur un plan fait par J. Schreiber, daté le 3 février 1836, déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Le dit lot No Vingt-deux mesure vingt neuf pieds de face à la rue Laurel, sur cent seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Vingt-trois mesure trente pieds 10 pouces deux lignes et demie de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds huit pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant l'encoignure Marais et Toulouse; dans l'ilet borné par les dites rues et les rues St-Louis et Villeré.

New South Building and Loan Association vs Mme Julia Jamet, épouse de Lucien Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,660—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances lui appartenant, située dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Toulouse, St-Louis et Villeré, laquelle portion de terre mesure, au pied américain, plus ou moins, quatre-vingt-sept pieds, un pouce et sept lignes de face rue Marais sur cent deux pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur et de face à la rue Toulouse dont elle forme le coin et est composée de la façade de quatre lots de terre désignés par les Nos un, deux, trois et quatre, d'après un plan de L. Surgi en date du 16 février 1849 et déposé comme plan No 46 du Livre des Plans No cinq, en l'étude de H. P. Caire, ancien notaire de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

9 mai—9 16 23 30—juin 6 11.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

Propriété résidence dans la partie la plus choisie du Quatrième District.

La résidence en bois à deux étages, No 215 de l'avenue Jackson, à l'encoignure nord-ouest de la rue Chestnut.

Mme Veuve Emma H. Berthelot vs Mme Jacob E. Fitch et Mme Wm D. Maginnis et als.

No 30,247—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

VENTE EN PARTAGE.

A l'encan. A crédit.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus le 1er avril 1891 et signé le 13 avril 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'élégante résidence à deux étages, No 215 de l'avenue Jackson, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Chestnut et Coliseum. La résidence est retirée de la rue et a une galerie de face, corridor, salons à arches, grande salle à manger, office, plusieurs chambres à coucher, chambre à bains. Le terrain mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Jackson et Chestnut. Le terrain est arrangé avec un joli jardin et a une serre. Une carte des encanteurs est requise pour visiter.

Conditions de la vente.—Un tiers au plus comptant au gré de l'acquéreur. Le reste à 1 et 2 ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année (1892) en sus du prix de son adjudication, et un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente sera requis.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, notaire.

18 mai—18, 28—juin 4, 11, 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le troisième district au coin des rues Laharpe et Dorgenois.

Succession de Cécile Peyranie Perrault, veuve par le premier mariage de Paul A. Osborn et femme décédée de Jean D. Friche.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E en date et signé le 12 mai 1892, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage en bois à l'encoignure des rues Laharpe et Dorgenois, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Dorgenois et allée [illegible]. Le terrain mesure 71 pieds de face à la rue Dorgenois sur 89 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Laharpe, entre lignes parallèles, toutes plus ou moins. Le cottage est près de la gare du Orleans R. R., dans un voisinage bien amélioré.

Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant renfermer les stipulations usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance, etc. L'acquéreur paiera les taxes de 1892, au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. Meunier, Esq., notaire public.

14mai—14 21 28 juin 4 11 18

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alexandre Seitz.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31 211—Division "C"

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Bureau, No 58 rue Camp—SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus décrite, Division "C", en date et signé le 13 avril 1892, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans la paroisse St-Tammany, à Slidell, Louisiane et étant un certain morceau de terre désigné par le lot numéro 10 dans la Section 4 T. 9—S. R.—14 E, district Greensburg de la Louisiane et ayant 20 acres—borné au nord par Dorothée Gaines, au sud par Alexandre Nicholas et à l'ouest face au Bayou Vincent et à l'est par Mme Frederick, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ONORATO & STUART, Encanteurs.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 22 28

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du premier district.

Jean Marie Geis vs Mme Madeline Carbo, épouse de Wm L. Hagen, et le dit Wm L. Hagen, son mari, l'autorisant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,781.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julia, Camp, Girod et Magasin, désigné comme lot No [illegible] mesurant, au pied américain, trente huit pieds de face à la rue Julia, sur quatre-vingt seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme Madeline Hagen, alors Mme Veuve Madeline Dias, a acquise durant son veuvage par achat de Joseph Cornibé, d'après un acte fait pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 25 octobre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans

27 avril—27—mai 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

Louis T. Coppings vs. Marie Eugénie Bienvenu, femme séparée en propriété de Amédée Gauchet de l'Isle et son dit mari pour l'aider et l'autoriser en ceci.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,046—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq dans l'ilet borné par les rues Robertson, Columbus, Kerlerec et Villeré, sur un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 30 janvier 1850, déposé au bureau de C. C. Lesseyeur, alors notaire en cette ville, comme le plan No 2 de son livre de plans, lequel lot mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux risques de l'acquéreur précédent.

Vente par le Shérif Civil du contenu, etc., d'un Etablissement d'Entrepreneur de Pompes Funèbres, consistant en Corbillards, Voitures, Chevaux, Tally-Ho's, Wagonnets.

Un vaste assortiment de Cercueils, etc.

Au No 271 rue du Camp et 273 rue Magasine.

Dans l'affaire de l'Interdiction de Thomas W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,418.—En vertu d'un ordre de vente daté du 24 mars 1892 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 28 mai 1892, à l'heure ci-dessous mentionnée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 271 rue du Camp, à 10 heures A. M.—

Un grand assortiment de cercueils en imitation bois de rose, cercueils métalliques, cercueils en bois de pin, etc. Aussi, un cercueil en bronze, piédestaux, tapis funéraires, vitrines, glacières, pompe à embaumer, etc., et d'autres articles appartenant à ce genre d'affaires.

A l'écurie No 273 rue Magasine, à 11 heures A. M.—

2 voitures à quatre roues (fabrique Hecks & Johnson), 2 voitures à quatre places (fabrique Miller), un grand et un petit wagonnet ou Tally Ho, une charrette à provisions Tennessee, (the Bodley wagon), un corbillard noir et doré, 1 corbillard blanc, 1 corbillard noir, 1 paire de chevaux noirs, 1 paire de chevaux gris, 2 chevaux bais, un lot de harnais et un lot de vieilles voitures et buggies, etc. le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 mai—17 20 28

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 2 onces 60 cents.

Rue St-Pierre, 154, près Bourgogne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'AGREABLE MAISON SUBURBAINE

DE FEU

EVARISTE BLANC,

Située sur la Rive du Bayou St-Jean.

Dans une des plus pittoresques et salubres parties de la ville et son côteau le plus élevé.

Six Grands et Splendides Terrains,

Faisant face au Bayou St-Jean

Et touchant à la propriété ci-dessus décrite.

Neuf Grands et Splendides Terrains,

Faisant face à l'Avenue Esplanade,

Et à l'arrière de la susdite propriété, en face du New Orleans Jockey Club et près des Fair Grounds.

Nos 325 et 327 rue St-Louis, entre Prieur et Roman,

Une Maison Double en Bois,

Retirée de la rue.

Mme Kate Blanc Prince et autres vs La mineure Kate Blanc.

No 35,291—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 4 mai 1892, et signé le 10 mai 1892, par l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la susdite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir—

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Second district de cette ville, dans le carré ou ilet No 9 borné par les rues St Louis, Prieur, Roman et la Promenade Carondelet, conformément à un plan de L. H. Pilié, en date du 17 mars 1840, lequel terrain est numéroté 12 sur le dit plan et mesure 27 pieds, plus ou moins, de façade rue St-Louis, sur une profondeur de 110 pieds, entre parallèles. Les améliorations consistent en une maison double à distance et louée au prix de douze dollars par mois portant les Nos municipaux 325 et 327 rue St-Louis.

2° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, faisant face au bayou St-Jean et s'étendant jusqu'à la rue Esplanade, mesurant, au pied français, 270 pieds plus ou moins de façade sur le bayou St Jean ou 280 pieds, plus ou moins mesure américaine, sur une profondeur de 443 pieds 4 pouces plus ou moins, mesure américaine, sur la ligne nord-ouest contiguë à la propriété de l'Hon. A. L. Tissot, 465 pieds 6 lignes plus ou moins, mesure américaine, sur la ligne sud séparant de la banlieue du Pontchartrain et 292 pieds 4 pouces 4 lignes, plus ou moins, mesure américaine, faisant face à la rue Esplanade, laquelle propriété fut acquise par le dit Samuel Peter Bing, le 31 décembre 1861, par achat à une vente du shérif de cette date, en vertu d'un writ de fieri facias lancé dans l'affaire numérotée 6,021 et 12 293 du dossier de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans conformément à l'acte de vente du shérif en date du 24 octobre 1862, enregistré au bureau des transferts, paroisse d'Orléans, livre 120, folio 550 et est particulièrement décrite sur un plan de la dite propriété de Louis H. Pilié député voyer à la Nouvelle Orléans en date du 11 février 1876.

La susdite propriété sera vendue conformément à des subdivisions et mesures d'un plan d'Edgar Pilié en date du 4 avril 1892, lequel plan est exposé avant et le jour de la vente, comme suit:

1° Une certaine grande portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second district de cette ville, désignée par le No 12 sur le dit plan d'Edgar Pilié, voyer, en date du 4 avril 1892, dans l'ilet borné par le Bayou St Jean ou le Chemin Coquille de Lac, la Grande Route St-Jean, la rue de l'Esplanade et la propriété de l'Hon. A. L. Tissot, et mesure, au pied américain, 99 pieds 6 pouces de face au Bayou St-Jean, ou le Chemin Coquille du Lac, 216 pieds 6 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 305 pieds 11 pouces sur le côté de la ligne No 13 et 300 pieds 6 pouces et 2 lignes sur le côté de la ligne No 11.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages substantiellement bâtie, agréablement distribuée avec [illegible] le centre à chaque étage, trois grandes chambres à arches et 3 chambres à coucher dans l'étage supérieur, une très grande galerie à chaque étage tout autour de la bâtisse, et le bas est pavé de tuiles, une grande portion du terrain est briquetée avec grandes allées, une barrière en fer ornemental sur mur en briques face au Bayou. Il y a quatre pacaniers qui rapportent, oranges, magnolia, cyprès et autres arbres trop long à énumérer, [illegible] arbres, etc. et autres plantes rares, cuves, puits, etc. Cette splendide propriété est située sur la rive droite Bayou St-Jean, près du pied du pont du New Jockey Club (Fair Grounds) et tout près de quatre lignes de chars qui s'étendent au fleuve, Marché Français, la Douane, au Mint, aux Cimetières, City Park, West End, Spanish Fort, etc. et sont tous les conforts pour faire une résidence des plus désirables et de tout [illegible] de ceux qui désirent un home.

2° Un lot de terre désigné par le No 16 dans le même ilet et district que le précédent, mesurant 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face au Bayou St Jean ou Lake Shell Road 32 pieds 2 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 312 pieds 10 pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la Grande Route St Jean, et de 311 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 15.

3° Trois lots de terre touchant à celui ci dessus, désignés comme lots Nos 13, 14, 15, mesurant comme suit, chacun 31 pieds, 10 pouces et 4 lignes de face au Bayou St-Jean ou Lake Shell Road, les lots 13 et 15 mesurant chacun 32 pieds 2 pouces, 3 lignes de profondeur dans le fond, le lot No 14 mesurant 32 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 15, 311 pieds, 1 pouce, 2 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et 309 pieds, 4 pouces et 4 lignes sur la ligne du No 14, le lot No 14, 309 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne latérale du lot No 15 et 307 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du lot No 13, 307 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du lot No 14 et 305 pieds et 11 pouces sur la ligne latérale du lot No 12.

4° Deux lots de terre désignés par les Nos 10 et 11 dans le même ilet et district que les autres propriétés ci-dessus décrites, mesurant chacun 31 pieds de face au Bayou St-Jean ou Lake Shell Road, chacun 31 pieds, 3 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 11, 300 pieds, 6 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale du No 12 et 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 10; le lot No 10 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 11, et 297 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de A. L. Tissot.

5° Un lot de terre désigné par le No 1, dans le même ilet et district que celui ci-dessus mesurant 43 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade 17 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: 152 pieds 2 pouces et 8 lignes sur la ligne latérale la plus rapprochée de la Grande Route St-Jean et 150 pieds sur la ligne latérale du lot No 2.

6° Sept terrains dans les mêmes district et carré que les premiers, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, mesurant chacun 32 pieds de façade rue Esplanade, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

7° Un terrain contigu aux précédents, désigné par le No 9, mesurant 25 pieds de façade rue Esplanade, 50 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne latérale du terrain No 8 et 152 pieds 2 pouces sur la ligne latérale de la propriété de A. L. Tissot.

Conditions. Un tiers au plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à crédit de un et deux ans pour des billets des acquéreurs portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement final, les divers actes de vente devant être passés pardevant James Fahey, notaire en cette ville, et chacun des dits actes devant porter une première hypothèque et lien du vendeur ainsi que privilège sur la propriété ici décrite. Ils devront aussi renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles l'année courante et feront un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication entre les mains des encanteurs pour assurer la vente.

16 mai—14 21 28—juin 4 11 18

PAR E. A. BLAKELY & CO.

Propriété de valeur dans le premier district,

No 64 RUE THALIE.

Succession de Mary Ann Dobbins et son mari.

Nos 34,270 et 19,092—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Consolidé.

PAR E. A. BLAKELY & CO., E. A. Blakely, encanteur—Bureau No 175 rue Commune près Carondelet, SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus, Division E, daté le 12 mai 1892,

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 64 rue Thalie, dans l'ilet borné par les rues Thalie, St-Thomas, Ste-Thérèse et Tchoupitoulas, et désignée comme lot No 7 sur un plan dressé par Pilié, et daté le 1er janvier 1836, et déposé au bureau de Edward Barnett, notaire. Le dit lot mesure, mesure anglaise, 27 pieds 5 lignes de face à la rue Thalie, et courant de la dite rue à la rue Ste-Thérèse 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la dite rue, 120 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, 116 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St-Thomas, aux termes et conditions ci-après.

Un tiers comptant, la balance à un, deux, trois ou quatre ans, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, payable semi annuellement et garantie par les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur assumant les taxes de 1892 au-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter D. Denègre, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 mai—16 21 28—4 11 17 18 juin

Avis.

Le Dr C. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on ne trouvera que chez lui, rue St-Pierre, No 154, près Rampart, sa Pommade Liquide—Bed Bug Killer and Egg Destroyer. Toutes les bouteilles portent sa propre signature. 18 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages

No 235 rue St-Charles entre Lee Circle et St-Joseph.

No 246 rue Royale, entre Ursulines et St Philippe, une bâtisse à un étage occupée comme chantier de bois et charbon.

Emile M. Lefèbre et als. vs. M. U. Barges née Hotard, Tutrice et als.

No 416—23me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable E. B. Talbot, juge de la 23me Cour Civile de District Judiciaire, pour la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, en date du 30 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus de la propriété de valeur, à savoir:

Rue Royale.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 40, borné par les rues Royale, Ursulines, Chartres et St-Philippe, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, connue par le numéro municipal — rue Royale, occupée par un chantier de bois, vendue sujette à un bail expirant le 31 mars 1893.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 216, borné par les rues St-Charles, Lee Circle, Carondelet, Delord et St-Joseph et mesurant au pied américain, vingt-sept (27) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent vingt-six (126) pieds deux (2) pouces sur le côté vers la rue St-Joseph et cent neuf (109) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre côté et trente-deux (32) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages avec un rez-de-chaussée en salon et salle à manger quatre chambres et escalier, une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale avec cinq chambres, terrasse, cuve, waterworks, lieux d'aisances à chaque étage, etc. connue par le numéro municipal 235 rue St Charles.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Désirablement Situées

Dans le Deuxième District.

Nos 113 et 115 rue Ste-Anne, Entre Bourgogne et Dauphine—Cottage à deux corps de logis, à un étage, loué $15 par côté.

No 189 rue Dauphine, près Ste-Anne—Maison à deux corps de logis, à un étage, loué $25 par mois.

No 75 rue Dumaine, entre Royale et Bourbon—Maison à un étage avec entrée pour voiture, loué $14 par mois.

Louis Mangin vs Julie Mangin et als.

No 35,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 avril 1892 par l'Hon Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Dauphine et Bourgogne, suivant un plan de N. Touzé, architecte, en date du 26 mai 1853 et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire, comme plan 52, livre de plans No 6. 36 pieds 11 pouces et 6 lignes de face rue Ste-Anne, sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à un étage à deux corps de logis, ayant sur chaque côté trois chambres, et une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, ayant trois chambres de chaque côté, waterworks, cuve, puits, lieux d'aisances, cour briquetée, etc., loué à $15 chaque côté, connu par les numéros municipaux 113 et 115 rue Ste-Anne.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Ste-Anne, Bourgogne et Dumaine, mesurant conformément à un plan de M. D'Hémécourt, député voyer, en date du 16 décembre 1857, annexé à un acte pardevant M. De Armas, notaire le 2 mai 1861, 32 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dauphine, sur une première profondeur sur le côté de la ligne vers la rue Ste-Anne de 53 pieds 3 pouces et 4 lignes, s'étendant sur la ligne de la propriété de Mlle Estelle Maloché, et rétrécissant en largeur de 10 pieds 5 pouces et 2 lignes, et mesurant seulement sur la dite ligne 21 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Dumaine. Les améliorations consistent en une résidence à deux corps de logis, à un étage, et une cuisine en briques à deux étages, connue par le numéro municipal 189 de la rue Dauphine, ayant deux chambres et cabinet de chaque côté, cuve, lieux d'aisances, etc; loué $25 par mois.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 6, borné par les rues Dumaine, Royale, Bourbon et St-Philippe, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 22 janvier 1825, et touchant au lot No 3 et mesurant, pied français 25 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 80 pieds. Les améliorations consistent en une bâtisse ayant quatre chambres, entrée pour voiture, Waterworks, etc., connu par le numéro municipal 75 rue Dumaine. Louée $14 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste du prix par paiements égaux en un et deux ans de crédit portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte hypothécaire doit contenir les clauses usuelles relativement aux honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter le paiement du dit crédit, les clauses d'assurances et de non aliénation, etc.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, par devant John R. Legier, notaire.

Les acquéreurs assumeront les taxes de 1892, en sus de leur enchère, et possession devant être donnée au moment de la terminaison de l'acte de vente. Les acquéreurs sont tenus de faire un dépôt de 10 pour cent avec les encanteurs au moment de la vente pour lier la vente.

30 avril—30—mai 7 14 21 28—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE VASTE

—ET—

IMPOSANT

Magasin en briques à quatre étages,

No 269 RUE DECATUR,

—EN FACE DU—

Marché Français aux Légumes,

Ensemble avec toutes les Machines et le Moulin qui s'y trouvent contenus et adaptés à la manufacture de Vermicelle, Macaroni, etc.

LE TOUT EN BLOC.

Joaquin Sambola

—vs—

Ses Créanciers.

No 32,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, machine, moulin, etc, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, et tout ce qui y appartient, situé dans l'ilet borné par les rues **Decatur,** anciennement Vieille-Levée, **Ursulines, Chartres et St-Philippe,** dans le deuxième district de cette ville, mesurant, en mesure française, cinquante-deux pieds de face à la rue **Decatur** sur cent soixante-dix-huit pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un vaste et imposant magasin en briques à quatre étages récemment construit et récemment occupé par Joaquin Sambola comme manufacture de vermicelle, macaroni, etc., etc., connu par le No municipal 269 rue Decatur. Ensemble avec la propriété décrite ci-dessus seront vendus la machine et le moulin pour la fabrique du vermicelle, du macaroni, etc., qui y sont contenus, comprenant en partie deux machines à vapeur, une bouilloire à vapeur, deux reel ovens, un scrap et panning cracker cutter, une machine pour la pâte, un dough mixer, des rouleaux, breaks, endless screw mixer, shafting pulleys, belting, etc., etc.

Termes et conditions—L'acheteur assumera le paiement d'une rente foncière perpétuelle de soixante piastres par mois, payable mensuellement et d'avance à partir du premier jour de mai prochain (1892), au Très Révérend Archevêque actuel de la Nouvelle-Orléans et à ses successeurs à l'Archevêché in perpetuo, et rachetable par l'acquéreur ou ses représentants pour la somme de douze mille piastres (le capital stipulé de la dite rente), payable en une seule fois, exclusivement de tous arrérages de rente qui pourraient être dus au moment du dit rachat, à la communauté des dames religieuses des Ursulines de cette Paroisse, en cette ville, qui a plein pouvoir de recevoir le dit capital et accorder main levée des privilèges et hypothèques pesant sur cette propriété pour garantir le paiement de la dite rente perpétuelle et le capital d'icelle; l'acquéreur assumera aussi la réversion du dit privilège et hypothèque, ainsi que toutes les obligations du contrat de rente entre le Révérend Léon de Neckere, ex-archevêque à la Nouvelle-Orléans et feu Antoine Abat, passé pardevant Théodore Seghers, ex-notaire de cette ville, le 28 mai 1831, et acceptée successivement par les propriétaires subséquents et possesseurs de la dite propriété, à savoir:

Dominique Seghers par un acte pardevant Carlile Pollock, ex-notaire de la date du 18 juillet 1831; Francisco Sambola par acte pardevant G. V. Foulon, ex-notaire de la date du 9 décembre 1846 et Joaquin Sambola, par acte pardevant A. J. Lewis, notaire, le 28 novembre 1876; et la balance du prix de vente s'il y en a, excédant le dit loyer capital de douze mille piastres, COMPTANT; l'acquéreur déposera dix pour cent du prix d'adjudication entre les mains de l'Encanteur pour garantir et lier la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros, notaire public.

[illegible]—mai 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques meubles de maison, Boucles d'oreilles en diamants solitaire, Montres en or, Chaînes en or, et autres bijouteries, Diamants, bric-à-brac, stove pour cuire et ustensiles, etc., etc.

Succession de Mme Sophie Leveque.

No 35,762—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—LUNDI, 30 mai 1892, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, à l'encan, au No 223 rue Erato, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement en congé et daté le 16 mai 1892 pour compte de la dite succession, le contenu du dit local comprenant en partie:

1 paire Boucles d'oreilles en diamants solitaire.

1 jeu de meubles pour chambre à coucher et autres meubles de maison.

1 montre et chaîne en or, chaînes en or, diamants, argenterie, plaqués, bijouterie cassée, vieilles pièces de monnaie et autres articles trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

19 mai—19 21 25 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE RESIDENCE

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT,

Coin des rues Chartres et Barthélemy.

Succession du Docteur Geo. Howe et de Marie Olympe Lesseps, sa première femme.

Mlle M. Augusta Howe vs Ruth Harriet Howe et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 31,749.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles,** entre les rues **Gravier et Commune,** en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 10 mai 1892 par l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Chartres, anciennement Moreau, Jeanne et Royale, anciennement Casacalvo, et désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer; le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Chartres et Barthélemy, mesurant, au pied américain, 55 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 196 pieds 2 pouces rue Barthélemy.

Laquelle dite propriété a été acquise par feu le Dr George Howe, durant la communauté existant entre lui et sa première femme, décédée, de George Brandt, par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le 24 novembre 1875.

Les améliorations consistent en une jolie résidence en brique, élevée sur de solides fondations, à peu près de 10 pieds de hauteur, ayant une grande galerie de face, 8 chambres, galerie fermée à l'arrière, chambres dans les mansardes, cabinets en briques devant et derrière, lieux d'aisances, cuve, allée de magnolia, cyprès, poiriers et orangers, etc., etc. Le voisinage est des plus agréables, chars urbains, écoles et autres commodités, la faisant une des plus désirables résidences.

Conditions—Un tiers ou plus payable comptant et le reste à un et deux ans, en billets de l'acquéreur, à son ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et garantie par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892 en sus du prix de l'adjudication et devra tenir la dite propriété constamment assurée, en cas de feu, pour le plein prix de sa valeur et transférer la police d'assurance aux dits mineurs pour le montant de leur intérêt dans la dite propriété. L'acquéreur aura à déposer entre les mains des encanteurs au moment de la vente dix pour cent du montant de son adjudication pour en assurer la vente.

Acte de vente pardevant Thos. Gayel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 mai—14 21 28. juin 4 11 18

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en briques à trois étages, 143 rue Julie, coin N. E. Camp,

—ET—

Site désirable pour bâtir, rue Carondelet, coin N. O. Félicité.

Vente par ordre de cour.

Succession de Stephen McNamara.

No 34,891—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. O. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 16 mai 1892, il sera vendu à l'encan—

1. La grande bâtisse en briques à trois étages formant le coin des rues Julie et Camp dans l'ilet borné par les rues Magasine et Girod, a tout le confort, les chambres à coucher en haut et magasin en bas, le terrain mesure à peu près 30 pieds 5 pouces de face à la rue Julie sur 76 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Camp.

II. Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses qui y sont, situé dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et [illegible], et désigné par le No 3, sur un ancien plan fait par Jno. F. Braun, voyer, annexé à un acte de vente fait pardevant G. W. Christy, ancien notaire en cette ville le 29 août 1866, et mesurant à peu près 42 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Carondelet sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et à peu près 134 pieds de profondeur et de face à la rue Félicité.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1892 en outre du prix de leur enchère; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.

18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 25

PAR D. E. MORPHY.

No 35,749.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

John H. Weydig vs ses créanciers.

La très belle installation du Café Zodiac bien connu et dans un quartier central au coin nord-ouest des rues Camp et Poydras, comprenant en partie comptoirs, étagères, liqueurs, verrerie, installations pour barre et ornements et autres ustensiles habituellement nécessaires aux affaires d'une buvette, meubles de cuisine et salle à manger.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur. Il sera vendu en bloc, LUNDI, 30 mai 1892, à midi, au local situé au coin nord ouest des rues Camp et Poydras, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 11 mai 1892 et à moi adressé—

Toute l'installation du café ci-dessus mentionné, d'après inventaire qui sera exhibé au moment de la vente.

Conditions—Strictement comptant.

18 mai—18 25 29 30

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

L'attrayante et Productive MAISON DE RÉSIDENCE EN BRIQUES A TROIS ÉTAGES,

218 RUE ROYALE,

Entre les rues Dumaine et St-Philippe

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

L'attrayante et "substantielle" maison de résidence avec magasin, en briques à trois étages, 218 Royale, entre Dumaine et St-Philippe, carré d'ilet borné par la rue Chartres, ayant magasin, corridors, galeries et 12 chambres, citernes et hydrant, gaz et cour pavée, terrain 21x143.

L'eau monte à tous les étages et la bâtisse est bien finie et a une véranda en fer sur la devanture aux trois étages. Elle est avantageusement située pour les affaires et comme résidence, à proximité du grand Marché Français et du centre des affaires, et se recommande comme placement rémunérateur, louée au prix de $456 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses; et l'acquéreur paiera les taxes de 1892; 10 pour cent comptant seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant O. Mesel, notaire aux frais de l'acquéreur.

7 mai—7 14 à date.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une

FABRIQUE DE BALAIS

Bien Equipée.

DANS L'AFFAIRE DE

Duncan McGravick vs ses Créanciers.

No 35,196.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—MERCREDI, 25 mai 1892, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 73 rue Commerce, entre Notre-Dame et Julie, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 mai 1892, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Le tout et en particulier, les machines et effets mobiliers contenus dans le dit local, consistant en partie de 1 moteur Sprague, 2 machines à coudre à vapeur, manches à balais, arbre de couche, courroies, coffre-fort en fer, pupitres, etc. Comptes courants, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

[illegible]

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 ... CHARTRES ... 73